

1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2017

REUNION DES 23 ET 24 FEVRIER

N° 2017/O1/009

**REPONSE DE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE
au nom du groupe « RASSEMBLEMENT »**

OBJET : Statut de résident.

Monsieur le Conseiller,

Rappelons les données essentielles du problème. La Corse subit depuis des décennies une pression foncière et immobilière effrénée, dont la réalité et les conséquences désastreuses sont désormais unanimement reconnues. Dans sa délibération en date du 24 avril 2014, l'Assemblée de Corse s'est prononcée, à une très large majorité, « *pour la définition d'un cadre normatif nouveau de nature à préserver les intérêts de la Corse et, en matière d'accès à la propriété foncière, les intérêts de ses habitants ayant le statut de résident* ».

Les groupes FEMU A CORSICA et CORSICA LIBERA, à l'époque dans l'opposition, ont bien sûr voté cette délibération et contribué largement à sa conception. Pour mémoire, je rappellerai ainsi que je suis fier d'avoir été à l'origine, avec le groupe FEMU A CORSICA, du principe de l'article 2 de la délibération, finalement ainsi rédigé au terme des débats en commission et d'un travail commun avec l'actuel Président de l'Assemblée de Corse, Maria Guidicelli et Pierre Chaubon : « *L'Assemblée de Corse réaffirme solennellement que le lien unissant les Corses à leur terre, du fait notamment de l'insularité et d'une histoire singulière, est un élément constitutif de l'identité du peuple corse* ». Malheureusement, près de trois ans après cette délibération, le statut de résident n'a connu aucune traduction concrète, et, plus globalement, la spéculation n'a pas cessé.

Pire, elle s'est même aggravée, du fait notamment d'un effet pervers du débat sur le statut de résident : craignant une évolution juridique contraire à leur logique spéculative et anticipant cette évolution, certains investisseurs mal intentionnés intensifient leur pression et leur action sur le patrimoine foncier et immobilier.

Là encore, nous avons été, lors de la mandature précédente, plusieurs élus à souligner ce risque, aussi bien en commission qu'en séance plénière. Un risque qui s'est désormais réalisé. C'est dans ce contexte que le mouvement Corsica Libera a pris une position publique, dont l'essentiel peut se résumer ainsi : premièrement, proposer que les biens acquis après le 20 avril 2014 et ne remplissant pas les conditions posées par la délibération de l'Assemblée de Corse puissent faire l'objet d'une expropriation.

Deuxièmement avertir les acquéreurs potentiels que les acquisitions ainsi intervenues seraient susceptibles d'être remises juridiquement en cause, pour le cas où notre institution déciderait, dans les années à venir, d'adopter cette proposition.

Vous me demandez de commenter uniquement la forme de cette prise de position, en considérant qu'elle s'est faite dans des termes excessifs. Cette façon de procéder appelle plusieurs niveaux de réponse. D'abord d'un point de vue de la logique des institutions : il n'appartient normalement pas au Président du Conseil exécutif de commenter la libre expression d'un parti ou mouvement politique, quand bien même appartiendrait-il à la majorité territoriale.

Ensuite, pour constater qu'alors qu'il est de notre responsabilité d'élus de la Corse d'aborder cette question vitale pour la Corse et les Corses en recherchant des solutions efficaces et partagées, c'est malheureusement l'esprit de manœuvre qui anime votre groupe. La ficelle est un peu grosse. Que cherchez-vous à faire ? A diviser la majorité territoriale ? Vous n'y arriverez pas. A aviver les antagonismes pour radicaliser les positions ? C'est un jeu dangereux, un calcul à courte vue. Les Corses attendent de nous tous de nous tous que nous poursuivions sur le chemin de l'apaisement et de la convergence, certainement pas que nous retournions au temps des exclusives et des stigmatisations.

Vous me demandez donc de me déterminer, par rapport, à « des mots exclusifs », « un style comminatoire », qui auraient été employés à l'occasion d'une conférence de presse tenue par un mouvement politique.

Je ferais remarquer, avec le sourire, que vous me sommez de répondre avec un ton tout aussi « comminatoire ». Mais j'y répondrai quand même. D'abord sous une forme allégorique, en citant le proverbe chinois : « Quand le sage montre la lune, l'idiot regarde le doigt ».

Dans notre cas, lorsque le sage montre la lune de la spéculation, l'idiot regarde le doigt de la maladresse verbale. L'idiot, ou plus exactement, celui qui feint de l'être. Car enfin, comment quelqu'un d'intelligent comme vous peut-il me demander, dans sa question orale, de ne m'attacher qu'à la forme vous dénoncez des mots « exclusifs », un « style comminatoire », là où le débat essentiel est celui du fond. Un débat de fond sur les méthodes et les moyens d'action, et un débat de fond sur les réponses à apporter à la question de la spéculation.

Le débat de fond sur le choix de l'action, quel est-il ? Il est que le mouvement Corsica Libera ne s'en remet pas à une organisation clandestine pour lutter contre la spéculation, mais aux institutions de la Corse, et aux choix qu'elles opéreront démocratiquement.

C'est un geste politique fort, courageux, qui s'inscrit pleinement dans la logique irréversible de paix en faveur de laquelle nous sommes engagés avec une détermination totale. Et pour avoir été de ceux et celles qui ont plaidé et milité, en mots comme en actes, pour cette évolution fondamentale et historique, je vous le dis très tranquillement. Cette logique de paix ne pourra s'enraciner définitivement qu'à une seule condition : que nous démontrions que les règles de droit dont la Corse décidera démocratiquement de se doter permettent de faire échec aux spéculateurs et à la spéculation.

C'est ce débat de fond qui est essentiel. Qu'allons-nous faire, pour, selon la délibération du 24 avril 2014 votée par notre Assemblée, mettre un terme « à une situation particulièrement préoccupante dans les domaines du foncier et de l'immobilier », et favoriser « la pérennité du peuple corse sur sa terre » ? Pas dans cinq ans, pas dans dix ans. Dans cinq ans ou dans dix ans, il sera trop tard. Non, dès aujourd'hui, et ensemble.

C'est la réponse à cette question de fond qui est essentielle. Mais cette question-là, vous ne la posez pas, ni par oral, ni par écrit. J'ai peur que vous ne vous la posiez même pas. Et je constate, pour le regretter, que jusqu'à aujourd'hui vous ne vous l'êtes jamais posée, pendant les décennies où les forces politiques traditionnelles, de droite comme de gauche, ont exercé dans ce pays un pouvoir sans partage. Nous, nous la posons, avec vous, aujourd'hui. Et nous voulons y apporter des réponses.

En ce qui me concerne et en ma qualité de Président du Conseil Exécutif de Corse, je proposerai le mois prochain, lors de la prochaine session, un rapport d'orientation qui fait le point sur ce qu'il est possible de faire, sur les instruments juridiques et financiers mobilisables, à droit constitutionnel constant. Je proposerai ce rapport au Président de l'Assemblée de Corse. Je lui suggérerai de le transmettre notamment à la Commission législative et réglementaire, pour que tous ensemble, nous réfléchissions, pour que nos institutions apportent une réponse, si possible avant l'été 2017, à ce qui est un défi fondamental : apporter une réponse forte en matière de lutte contre la spéculation foncière et immobilière.